



SNUipp 68-FSU

19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58

E-mail : snu68@snuipp.fr



F.S.U.

Fédération Syndicale Unitaire

Jeudi 30 septembre 2010

TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits.

N'hésitez-plus, syndiquez-vous au SNUipp du Haut-Rhin !

[Le nouveau bulletin de syndicalisation pour l'année 2010-2011 est en ligne](#)

L'Inspectrice d'Académie du Haut-Rhin avait parlé de disette pour la rentrée 2011.

Le Ministère vient d'annoncer les suppressions de postes pour la rentrée 2011.

Alors qu'à la rentrée prochaine, les écoles maternelles et élémentaires attendent encore 1 500 d'élèves supplémentaires, le ministre annonce 9 000 suppressions de postes dans le premier degré.

C'est un tournant historique qui va aboutir à une véritable asphyxie de l'école.

SOMMAIRE

- 1) La proposition de loi de la semaine.**
- 2) Manifestation citoyenne contre la réforme brutale et injuste des retraites.**
- 3) Retraite : Mère de 3 enfants : des précisions supplémentaires.**
- 4) Bilan de l'assemblée générale EVS organisée par le SNUipp-FSU.**
- 5) Versement de l'indemnité des directeurs d'école.**
- 6) Prime de 1500 euros aux T1.**

1) La proposition de loi de la semaine.

Faut-il soumettre les enseignants à des examens psychiatriques réguliers ?

Etienne Pinte, député UMP, propose d'instaurer un " examen médical et psychique" régulier tous les deux ans pour les personnels d'éducation. C'est sûrement pour leur plus grand bien...

[La proposition de loi.](#)

2) Manifestation citoyenne contre la réforme brutale et injuste des retraites.

Samedi 2 octobre 14h30 à MULHOUSE place de la bourse.

à l'appel des organisations CFDT, CFE/CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires et UNSA.

La manifestation de COLMAR est annulée.

11 bonnes raisons de raccourcir son week-end :

I] L'âge légal d'ouverture des droits à la retraite sera repoussé de 2 ans pour toutes et tous, 57 ans pour les instituteurs et PE ayant exercé 15 ans en tant qu'instituteurs, 62 ans pour les PE

II] L'âge d'annulation de la décote serait repoussé de 2 ans également pour toutes et tous 62 ans pour les instituteurs et PE ayant eu exercé 15 ans en tant qu'instituteurs , 67 ans pour les PE A elles seules, ces deux mesures cumulées reviendront à une baisse du montant des pensions pouvant

atteindre 20%.

III] Le salaire des fonctionnaires sera gelé en 2011, 2012, 2013.

IV] Et comme si cela ne suffisait pas, perte d'une journée de salaire .

Exactement la traduction de l'augmentation envisagée du montant des cotisations des fonctionnaires qui passerait de 7.85% à 10.55% du revenu brut.

L'argument d'harmonisation ne tient pas. A l'heure actuelle, le montant des retraites public / privé est équivalent malgré les différences de mode de calcul.

A elles seules ces deux mesures (gel et perte d'une journée de salaire) vont accentuer la perte de pouvoir d'achat qui se monte à déjà 9% depuis 2000.

V] Les droits à départ anticipé sans décote pour les mères de 3 enfants seront totalement supprimés, Les mobilisations du printemps dernier avaient pourtant permis un report de cette décision. Seuls les dossiers déposés avant le 31 /12/2010 seront pris en compte. Ensuite... plus rien.

VI] L'accès au Minimum garanti sera réduit de façon drastique dès publication de la loi. Même les plus pauvres doivent payer "sinon, la décote ne sert à rien" (selon... E. Woerth)

VII] Rien n'est prévu sur :

- l'amélioration de la cessation progressive d'activité,
- le rétablissement des bonifications pour enfants nés après 2004,
- la prise en compte des années d'étude ou de formation,
- la prise en compte des "périodes de galère" avant l'accès à l'emploi.

VIII] Les salariés; vont fournir 85% des "efforts" demandés.

Les entreprises, les hauts revenus et les revenus "du capital" seront 5 fois moins mis à contribution.

IX] En 3 ans :

100 000 emplois ont été supprimés dans la Fonction Publique d'État. 34 000 autres le seront en 2011. Ce sont autant de cotisations en moins pour toute la protection sociale (retraites, sécu...)

X] Parallèlement, baisse du recrutement dans tous les secteurs de la fonction publique et augmentation du nombre d'emplois précaires.

Là aussi, ce sont autant de cotisants en moins.

Et la **XI]** qui devrait soulever un enthousiasme général : **NE PAS PERDRE UNE JOURNÉE DE SALAIRE...**

...ALORS TOUTES ET TOUS MOBILISE(E)S ET DANS LA RUE SAMEDI 2 OCTOBRE !

3) Retraite : Mère de 3 enfants : des précisions supplémentaires.

Vous trouverez ci-joint quelques précisions qu'il est possible d'apporter aux collègues.

Il est important de rappeler que les collègues doivent attendre l'adoption de la loi pour prendre une réelle décision. Le projet de loi portant sur la réforme des retraites sera examiné au Sénat dans la première

quinzaine d'octobre, puis passera en commission mixte paritaire... Si certaines modifications devaient intervenir, elles feront l'objet d'une nouvelle circulaire.

Il peut être utile de faire plusieurs simulations, étalées dans le temps (dans 5 ans, 10 ans...).

La suite du dossier [EN CLIQUANT ICI](#).

4) Bilan de l'assemblée générale EVS organisée par le SNUipp-FSU.

Le mercredi 29 septembre, le SNUipp 68 organisait, dans ses locaux, une assemblée générale pour dénoncer la non-reconduction des EVS « direction d'école ». La presse : DNA, L'ALSACE (une page complète sur la question sortira dans l'Édition du vendredi 1^{er} octobre), Radio France Alsace étaient présents. Le point sur la situation a été fait :

Dans le Haut-Rhin, il y a actuellement 300 contrats-aidés (AVS handicap y compris) et l'IA prévoit de ne pas reconduire (d'ici au 1^{er} septembre 2011) 40% d'entre eux. Dans le Bas-Rhin c'est près de 180 contrats sur les 360 existants qui ne vont pas être reconduits (50%).

Les échanges furent vifs et constructifs. Il a été décidé que différentes délégations rencontreraient les députés et les sénateurs du Haut-Rhin. Nous sommes à la recherche de directeurs, EVS, enseignants pour faire partie des différentes délégations.

Le SNUipp-FSU du Haut-Rhin organisera aussi sous-peu une demi-journée d'information syndicale en direction des EVS afin de mobiliser.

5) Versement de l'indemnité des directeurs d'école.

Pour information, un arrêté publié au journal officiel le 22 septembre 2010 prévoit que dorénavant, **la part variable de l'indemnité de sujétions spéciales** des directeurs sera versée **mensuellement**, comme c'est déjà le cas pour la part fixe.

Cet arrêté prend effet au 1^{er} septembre 2010.

Pour rappel, la part variable était jusqu'à présent versée en une seule fois au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

A titre d'information, cette part variable représente (en brut) :

De 1 à 4 classes : 200 euros

De 5 à 9 classes : 400 euros

Plus de 10 classes : 600 euros.

6) Prime de 1500 euros aux T1.

La prime de 1500 euros instituée par le décret 2008-926 du 12 septembre 2008 sera versée en deux fois aux nouveaux enseignants titularisés le 1^{er} septembre 2010 :

- **750 euros au 1^{er} novembre 2010**

- **750 euros sur la paye de février 2011.**

Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.

Salutations syndicales.

Consultez notre site départemental: <http://68.snuipp.fr>